

Conférence – Les Amis de la bibliothèque du Saulchoir

Le destin de l'Etat-nation dans la mondialisation : une réalité paradoxale¹

Bénédicte Renaud-Boulesteix

Je tiens avant tout à remercier Nicole Bériou ainsi que le conseil d'administration de l'Association des Amis de la Bibliothèque du Saulchoir pour m'avoir fait l'honneur et l'amitié d'échanger avec vous ce soir sur un thème qui a occupé une grande partie de mes travaux de doctorat et qui revêt une actualité brûlante et difficile à bien des égards : la place et le rôle joués par la forme politique nationale dans un contexte d'intégration forte des échanges économiques, culturels, ce que nous appelons communément la mondialisation.

Mais avant d'aborder directement le sujet, je commencerai par quelques mots sur mon expérience de recherche au Saulchoir, en osant une affirmation un peu provocatrice. Le Saulchoir n'est pas une bibliothèque. Nous aurions tort de réduire le Saulchoir à une institution conservatoire qu'il est en partie et qui en constitue sa valeur incontestable mais il n'est pas que cela. C'est une communauté intellectuelle à travers le temps et les courants de pensée qui traversent les périodes historiques dans lesquels cet espace vit et évolue. Ce n'est pas qu'un lieu d'érudition, c'est un lieu de transmission, de confrontation qui va chercher la contradiction avec d'autres traditions intellectuelles et provoquer une vitalité de l'héritage dominicain, sans cesse renouvelé car questionnée par le travail scientifique contemporain.

Mes travaux de recherche se sont nourris et sont le résultat de cette conversation intellectuelle continuée à travers les générations de chercheurs, d'intellectuels catholiques mais pas uniquement et c'est là tout l'intérêt. Mes recherches se sont nourries d'une logique réflexive en quelque sorte. Elles portaient sur un auteur dominicain, Joseph Delos, lui-même marqué par le rayonnement du Saulchoir du début XX^{ème} siècle et dont l'intégralité de l'œuvre est conservée au sein de cette bibliothèque.

C'est un lieu où le fonds documentaire est d'une part enrichi des œuvres présentes mais surtout où les œuvres passées sont interrogées par l'interrogation du présent. C'est à mon sens ce qui rend le Saulchoir si particulier. Les auteurs de présent parlent à ceux du passé, dont certains ont été oubliés, mais aussi où les auteurs du passé parlent à ceux du présent et le fil qui les relie porte sur les questions qui comptent : la rapport au monde, à soi, à l'Autre, à la Nature. Je donnerai pour exemple, un ouvrage conservé au sein de la Bibliothèque du Saulchoir et qui m'a semblé très éclairant dans le débat qu'il retraçait entre Marc Sangnier et Ferdinand Buisson le 26 novembre 1903 sur les conditions de ralliement des catholiques à la république démocratique. Sangnier dénonce une fausse neutralité qui vise à imposer l'Etat face à l'Église. Il considère que l'anticléricalisme est une nouvelle religion qui substitue l'Etat à Dieu². Outre la défense de la liberté religieuse et de la participation des catholiques à l'ordre temporel en tant que citoyens, Sangnier pointe en réalité le rapport de force politique sous-jacent au seul débat d'idées. L'affirmation de la république repose sur la neutralisation du catholicisme comme

¹ Le texte de cette conférence doit faire l'objet d'une publication dans la *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques*

² *La vie démocratique, Discours de Marc Sangnier, contradiction de Ferdinand Buisson*, Paris, Le Sillon, 1903.

force sociale et politique. Si la question du ralliement ne se pose plus, celle de la neutralité de l'Etat envers la religion et sa pratique revêt une acuité très actuelle.

Le Saulchoir répond en quelque sorte à la définition d'une institution mais qui n'est pas fondée par le pouvoir politique, elle n'est pas fondée par le peuple, elle s'est construite par l'œuvre de connaissance d'un ordre religieux et par la critique scientifique moderne que cette institution a su accueillir.

Ce lieu de sociabilité intellectuelle, producteur d'un savoir critique au sein de l'Église, il n'a pas toujours été simple d'en assumer cette singularité pour les responsables qui l'ont animé, comme en témoigne la crise moderniste au début du XX^{ème} siècle. Mais au fil de l'histoire de la conciliation entre la raison et la grâce qu'historiens, théologiens, philosophes ou sociologues ne cessent d'analyser, de saisir depuis tant d'années, l'originalité du Saulchoir et son caractère éminemment précieux dans le débat démocratique et intellectuel français résident dans l'ouverture à l'altérité sous toutes ses formes notamment scientifiques et spirituelles (cf. M. Foucault), avec une éthique de la recherche qui touche me semble-t-il à l'idée que Max Weber défendait selon l'interprétation qu'Aron en donne dans son introduction à l'édition de 1959 du *Savant et du politique*³ :

1° *l'absence de restriction dans la recherche et l'établissement des faits eux-mêmes*, le droit de présenter les faits bruts et de les distinguer des interprétations.

2° *l'absence de restriction au droit de discussion et de critique, appliquées non pas seulement aux résultats partiels, mais aux fondements et aux méthodes.*

3° *l'absence de restriction au droit de désenchanter le réel.*

Ce dernier point m'amène à considérer que cette part de désenchantement du réel permet l'accès à une forme de lumière, d'intelligence de ce que nous vivons sans jamais perdre de vue que les sciences humaines, si elles ne déterminent pas l'action politique, peuvent renforcer la rationalité dont procède en partie cette action et participent ainsi à l'éthique de responsabilité qui anime le décideur politique.

Je n'en conclus pas pour autant que le Saulchoir serait un lieu de désenchantement, ce serait un syllogisme facile et erroné. Mais il faut considérer que derrière ce désenchantement inhérent à la science et parfois très salutaire contre des formes d'enchantement idéologique funeste, émerge la condition d'une connaissance au fondement de notre liberté.

Le défi de cette institution et de la communauté de ses lecteurs est de maintenir le rapport à l'altérité intellectuelle et donc de participer à la vitalité de la communauté scientifique mais plus globalement à celle de notre vie démocratique. Son originalité tient au fait qu'il occupe une place discrète mais bien ancrée dans le paysage intellectuel français, en conversation avec les grands lieux républicains du savoir. Et il me semble être exemplaire de la conversation exigeante entre des hommes libres. Le Saulchoir est un espace de liberté, un lieu assez rare qu'il

³ Max Weber, *Le Savant et le Politique*. Traduction de Julien Freund. Introduction de Raymond Aron. Collection : « Recherches en Sciences humaines », n° 12. Paris, Plon, 1959, p. 17-18

convient de faire vivre car il participe à enrichir la réflexion, la science de l'homme sur sa condition.

Ces considérations introductives me conduisent assez naturellement à m'interroger avec vous sur cette condition d'homme libre en tant que citoyen d'un Etat-nation. Car derrière la question nationale émerge le sujet majeur de l'effectivité de la liberté politique à l'âge des interdépendances internationales. Je définirais très classiquement cette liberté par et dans la nation comme la capacité pleine et entière d'une communauté d'hommes et de femmes unis par une mémoire, une langue et un territoire à définir les propres buts d'une vie commune. Cette capacité alliée à la volonté d'agir de cette communauté nationale consacre en acte sa souveraineté, sa capacité de décider par elle-même de son devenir au sein de frontières. Cette définition renvoie à la conception westphalienne consacrant le principe de non-ingérence territoriale.

Notre époque fait émerger de manière criante la réalité d'une inefficacité de l'action souveraine, d'une liberté empêchée. En d'autres termes, il s'agit de considérer que la volonté du peuple de décider librement de son organisation, de ses actions communes ne peut être suivie d'effet sans les conditions d'une puissance de l'action déterminée par cette « volonté commandante », terme expressif de Duguit. La puissance est cette force motrice, cette énergie d'un collectif qui permet la réalisation de la volonté de tous et de chacun⁴, en tant que tel et qui se réalise comme entité agissante. Dans le cas d'un Etat-nation, cette force se concentre dans la production économique, de la connaissance et de la découverte scientifique, de la défense militaire, de l'influence – soft power (communication et diplomatie). C'est une définition qui emprunte à l'approche de Leibniz⁵ mais aussi à celle d'Aron. Elle tend à caractériser la puissance politique comme l'exercice effectif par les Etats-nations de rapports de force entre eux. La puissance politique internationale chez Aron renvoie à l'idée que les Etats tendent à imposer leur volonté aux autres Etats-nations, comme moyen de préserver leur propre souveraineté. La puissance politique internationale résulte d'une relation à l'autre, rival ou allié⁶.

En d'autres termes, toute décision souveraine, toute loi ne peut être sans l'énergie, la force qui la fait advenir et sans l'autorité qui la fait exister. La difficulté provient lorsque la décision souveraine est entravée par une concurrence des puissances, que peut caractériser la mondialisation. Le jeu concurrentiel neutralise cette puissance, de sorte que l'exercice de la souveraineté peut se solder par un constat d'impuissance. Pour reprendre, une citation de Célestin Bouglé répondant à la contradiction soulevée par Tocqueville selon laquelle la République ne peut être démocratique et sociale, par le qu'« il est contradictoire que le peuple soit à la fois souverain et misérable. »⁷

Nous voyons-là un premier paradoxe émerger celui d'une liberté impuissante, d'une liberté entravée et donc d'une négation simple : l'impuissance née du jeu défavorable de la concurrence, neutralise la liberté politique du peuple. Et c'est cette neutralisation de l'agir collectif que vit un peuple souverain dans sa volonté mais contraint dans ses actes. La colère,

⁴ Léon Duguit, *Souveraineté et liberté – leçons faites à l'Université de Columbia (New-York) 1920-1921*, Paris, Félix Alcan, 1922, p. 78

⁵ Gottfried W. Leibniz, *De la nature du corps et de la force motrice*, éd. Frémont, Paris, GF, 1994, p. 175-177.

⁶ Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, p. 58-59

⁷ Célestin Bouglé, « Le citoyen moderne » in *Du sage antique au citoyen moderne*, Paris, Armand Colin Éditeur, 1921, p. 139.

la peur qui s'exprime dans les urnes, dans les émeutes qui émaillent l'actualité tient très profondément dans cette réalité d'un citoyen empêché.

Ce premier paradoxe fait émerger une ambivalence de la mondialisation : si la liberté résulte de la concurrence des puissances, cette concurrence peut favoriser la réalisation de la volonté agissante d'un peuple et le rendre maître de son destin. La mondialisation peut constituer un allié de la souveraineté, dès que lors que le rapport de force est favorable à l'Etat-nation. Lorsqu'un Etat-nation dispose d'un avantage concurrentiel dans le domaine économique, scientifique ou militaire: la liberté politique résulte dans ce cas d'une puissance qui gagne dans le jeu de concurrence. La mondialisation traduit une dualité de la puissance qui neutralise ou favorise la liberté politique. Et nous retrouvons-là le fait qu'une condamnation de la mondialisation sans nuance n'a guère plus de sens que celle d'une défense absolue. Tout est condition d'un rapport d'équilibre dans l'exercice de la puissance.

Il résulte de ces deux situations le fait que l'Etat-nation est à la fois une forme politique irréductible et sans cesse marqué par une limitation de son action, ouvrant la question de son propre dépassement. Irréductible, l'Etat-nation l'est par le fait qu'il consacre l'échelle adéquate au sein de laquelle les hommes participent à leur propre gouvernement et que ce même gouvernement tend à limiter les effets d'asymétrie de puissance pour préserver la liberté d'action de toute nation souveraine. Mais ce même Etat-nation est nécessairement limitée dans son action lorsque d'autres entités plus puissantes (Etats-nations, entreprises globales) ne renoncent pas au privilège que leur confère une asymétrie favorable. Cela impliquerait qu'ils acceptent d'être moins puissants et donc de renoncer à une forme de souveraineté plus accomplie au nom d'une stabilité, et d'une justice plus effective favorisant la liberté d'autres Etats-nations. Renoncer à une plus grande liberté liée à la domination au profit d'un meilleur équilibre des puissances, tel est l'impératif moral auquel aucun Etat-nation ne peut se résoudre totalement, par crainte de s'asservir lui-même. Nous voyons combien cette question qui relève de la tradition réaliste sur l'équilibre des forces ouvre à la question morale du bien en politique et que ce choix impose aux peuples la définition de ce qu'ils estiment être le bien en général et de manière encore plus problématique leur bien. L'enjeu d'une identité du bien politique entre plusieurs échelles d'action de l'Etat-nation, plusieurs types d'acteurs est ce qui travaille la question environnementale et plus globalement la sécurité internationale actuelle.

Cette réflexion sur le paradoxe d'un Etat-nation à la fois irréductible et dépassable n'est pas nouvelle. Elle renvoie d'ailleurs à la confrontation classique entre courant idéaliste, kantien, et courant réaliste, machiavélien. Elle a émergé non pas dans le contexte mondialisé tel que nous le connaissons mais sur un sujet majeur, celui des conditions de la paix en Europe à l'issue du Premier conflit mondial. Contre toute attente, le fait de devoir tenir ensemble l'existence nationale et un ordre de stabilité international a été questionné par un certain nombre d'intellectuels comme Paul Valéry⁸ qui interroge les termes de la paix et préconise « une paix de satisfaction », donc d'équilibre entre vainqueurs et vaincus. Ce concept sera repris par Aron dans son ouvrage *Paix et guerre entre les nations*⁹.

L'entre-deux-guerres est aussi une période où des juristes comme Georges Scelle renouvellent le droit des gens, par un encadrement juridique d'une sociabilité entre les peuples et créant des communautés de solidarités internationales qu'il s'agit d'institutionnaliser¹⁰. Cette idée renvoie

⁸ Paul Valéry, *Regards sur le monde actuel*, Paris, Librairie Stock, Delamain et Boutelleau, 1931, p. 17

⁹ *Ibidem*, p. 167

¹⁰ Voir sur ce point son ouvrage doctrinal, *Précis de droit des gens – Principes et systématique* t. I, Paris, Sirey, 1932, 312 p.

déjà à cette notion d'équilibre des puissances comme facteur de paix, et donc de liberté et de prospérité.

La Première guerre mondiale fait surgir le fait national dans toute son ambivalence, à la fois vecteur d'unité de la vie humaine et ferment de la guerre, de la désunion profonde entre les hommes. Cette dualité de la nation comporte donc une tension entre un processus social d'individuation d'un collectif et une dynamique politique d'exercice du pouvoir et de domination par ce collectif. Les débats convergent sur le fait que l'Etat-nation pose un problème politique spécifique celui de sa singularité et de son rapport de concurrence avec les autres Etats-nations. En d'autres termes, le problème de l'Etat-nation, c'est le nationalisme, ferment de conflit. L'expérience de la guerre totale est déterminante de ce point de vue mais celle d'une paix punitive marquée par la volonté de dédommager les vainqueurs et de sanctionner les vaincus l'est tout autant. La crise politique de l'entre-deux-guerres est une crise du phénomène national, dans son affirmation identitaire et dans l'exercice forcené de sa puissance. C'est déjà une crise de la souveraineté au sein de l'ordre international.

Les préoccupations catholiques pour garantir la paix dans le monde sont traversées, clivées par ces mêmes enjeux et presque dans les mêmes termes entre tenants d'une forme de rapport de force comme Fessard et défenseurs d'une marche téléologique de la société internationale vers un bien commun universel, comme Delos. Si ce clivage est constaté au sein du champ catholique, la convergence est unanime sur la méfiance à l'égard du politique au sens libéral, à l'égard plus précisément d'un principe de gouvernement des hommes qui tend à la haine et à la destruction, à savoir le nationalisme, car l'ordre politique libéral oublie la question du Bien commun, d'un bien voulu par Dieu pour les hommes. A cette méfiance s'ajoute l'idée que la neutralisation de la charge « dramatique » de la politique est une garantie de la pacification des relations internationales que seul le droit est en mesure d'assurer. Car là est le sujet, la préoccupation de la vie bonne renvoie chez ces auteurs catholiques, à une vision plus ou moins négative de l'action politique assimilée à une violence, une logique de domination comme expression d'une déraison libérale. Le seul moyen pour contrer cette logique est de subordonner la politique aux fins morales de la cité temporelle que détermine la découverte du bien commun¹¹.

La paix catholique de l'entre-deux-guerres résulte plus fondamentalement d'une critique du libéralisme, en se posant comme une alternative possible à la modernité libérale, la guerre de 14-18 signant la faillite d'un système politique et moral. Celle-ci consiste à revoir le postulat libéral d'une liberté sans Dieu et donc contre nature, destructrice de l'humanité pour reconstruire un ordre politique pacifique fondée sur une liberté en Dieu.

Je vous propose de retracer brièvement quelques éléments clés d'un débat intellectuel catholique très illustratif de l'Etat-nation et de la confronter à la nation socialiste de M. Mauss et j'expliquerai les raisons de cette confrontation.

Parmi les juristes catholiques, Joseph Delos est une figure peu connue du grand public. Proche de Maritain, son œuvre est typique de cet effort anti-libéral renouant avec la tradition de juristes théologiens, dont l'ambition est de définir ce Bien commun à la lumière du droit international et de la sociologie, tels qu'hérités des premiers résultats de la science moderne et revus à la

¹¹ Bénédicte Renaud-Boulesteix, *Modernité politique et bien commun*, Paris, Hermann, 2020, pp. 190-246

lumière de la pensée thomiste. Cette pensée « antimoderne » ne cesse de frayer avec la modernité et tente d'assurer une forme de synthèse entre la réalité de la condition moderne et la loyauté à la doctrine de l'Église telle que professée par Rome. Et cette loyauté n'est pas sans poser des difficultés épistémologiques à son auteur dont il reconnaît bien volontiers les limites d'une méthode qui tente de concilier les apports de la sociologie moderne avec la doctrine thomasiennne.

En termes historiques, les travaux de Delos apparaissent exemplaires de ce qu'Etienne Fouilloux¹² identifie comme le « tiers parti », c'est-à-dire la position qui rassemble des penseurs catholiques sur la volonté d'établir une synthèse entre la défense du dogme catholique et l'ouverture au dialogue avec l'évolution du monde, notamment de la science moderne. Ni modernistes, ni intégristes, les tenants du « tiers parti » évoluent sur une ligne de crête et s'attirent les coups des deux camps. Ils trouvent un lieu privilégié de développement dans les ordres dominicain et jésuite, dont les centres intellectuels se situent hors de France.

La spécificité de Delos est de penser, à partir d'un modèle « fédéraliste » de la souveraineté à partir d'une distinction théorique entre l'Etat et la nation. Ces relations sont le fruit d'une congruence historique qui ne renvoie nullement à un lien de causalité mais de pure opportunité. La nation, communauté de culture a fait alliance avec le développement d'un Etat qui a permis d'accomplir par la voie institutionnelle les buts que la nation poursuit notamment en matière d'éducation, de développement des liens de justice et de charité qui unissent ces membres et qui leur permet de parfaire leur nature. Mais cette alliance entre l'Etat et la nation n'est qu'un moment historique car la sociabilité naturelle à l'œuvre au sein de la communauté nationale tend à dépasser le cadre stato-national pour s'étendre à une communauté internationale qui appelle une régulation institutionnelle supra-nationale. Pour Delos, l'ordre international est un système d'institutions qui prend en compte la diversité des communautés qui sont le résultat des diverses expressions de solidarités des hommes et dont la nation est l'une des expressions les plus achevées mais dont l'Etat-nation est une forme politique temporaire. Cet ordre international sous-entend une logique fédérale faisant coexister la multiplicité de nations au sein d'organisations internationales régionales.

Fessard oppose, au modèle organique d'une Société internationale qu'il attribue à Delos, l'idée d'une Communauté des Nations, en tant qu'union contractuelle des Etats-nations. Pour Fessard, l'Etat-nation est le lieu irréductible de la réalisation du Bien commun. Delos prétend à une régulation supra-nationale des relations entre les Etats et Fessard souligne cette prévalence comme un amoindrissement de la souveraineté nationale. Ce débat révèle deux visions opposées de la définition de l'Etat-nation qui convoquent deux visions anthropologiques très différentes en lien direct avec la tradition théologique dans laquelle ils s'inscrivent. Ce qui est en jeu, ce n'est pas uniquement une opposition entre théories du droit international, c'est une différence marquée entre les deux auteurs sur le rôle et la définition de l'homme, fils de Dieu.

Cet engagement intellectuel sur les questions internationales et sociales, Delos l'exprime également par sa contribution à la fondation de l'Institut international de philosophie du droit et de sociologie politique en 1933, au sein duquel il est amené à rencontrer Georges Gurvitch et Marcel Mauss et à discuter avec ces derniers des distinctions entre les différents ordres normatifs qui régulent la vie sociale.

¹² Etienne Fouilloux, *Une Église en quête de liberté*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, pp. 99-100

Marcel Mauss et Joseph Delos se sont croisés comme en témoigne la transcription de leurs échanges lors d'une session de l'Institut international de philosophie du droit et de sociologie juridique en 1936. Tous les deux tentent de saisir la réalité nationale dans sa dynamique de socialisation spécifique, de développement des liens sociaux qui favorisent l'émergence de communautés unies par des solidarités économiques, culturelles. Tous les deux partagent l'ambition d'étudier la réalité nationale dans le but de proposer des arguments théoriques alternatifs au nationalisme, selon une logique de pacification des relations internationales. Ils partagent une vision diachronique de l'évolution de la nation, de sa construction progressive. Mauss conçoit la nation comme une réalité évolutive dont le terme n'est autre qu'une entité politique intégrée. C'est sans aucun doute le point de divergence central entre Mauss et Delos.

Si pour Delos, la nation demeure une réalité sociale, une communauté culturelle, elle ne se confond pas avec l'Etat qui est une société politique, dotée d'institutions. S'il y a congruence, il n'y a ni identité, ni interdépendance pérenne.

Bien que son œuvre inachevée rende complexe sa théorie de la nation, Mauss¹³ considère que la nation constitue un projet politique en lui-même dont le but est une pacification des relations internationales. La nation est donc une entité politique stable et c'est ainsi qu'il la définit : « une société matériellement et moralement intégrée, à pouvoir central stable, permanent, à frontières déterminées, à relative unité morale, mentale et culturelle des habitants qui adhèrent consciemment à l'Etat et à ses lois. » Pour Mauss, la dimension politique de la nation est l'aboutissement d'une socialisation toujours plus approfondie, plus intégrée. En d'autres termes, il déploie une vision évolutionniste de la nation qui existe de manière imparfaite mais qui tend à devenir achevée, complète par le jeu des solidarités internationales. La nation maussienne se projette hors de ses limites territoriales. La nation est à la fois l'Etat-nation et plus que cela. Ce qui apparaît déterminant dans cette définition, c'est l'adhésion consciente. L'interaction entre les individus qui font partie de cette unité sociale et les institutions qui l'organisent produit la conscience nationale et le sentiment d'appartenance à un collectif. La conscience de la loi commune est un facteur d'identification forte. La nation est donc tout autant le résultat que le processus qui y conduit. Mauss décrit ainsi un processus d'unification des domaines de la vie sociale comme l'économie, la culture (notamment la langue) ou le droit et un appareil étatique qui se perfectionne au fur et à mesure de cette unification. Selon cette logique, la nation achevée est celle disposant d'un pouvoir central démocratique et souverain. Mauss va plus loin et ne s'arrête pas à l'idée d'une souveraineté du peuple à travers son appareil politique. Le processus en marche dépasse le strict périmètre de l'Etat pour étendre à l'économie, la maîtrise consciente par la société de destin national.

La nation, en tant que phénomène social et de conscience toujours plus aiguë d'une maîtrise du destin collectif dépasse l'Etat car ce processus de renforcement de la conscience des individus a vocation à s'étendre aux différents secteurs de la vie sociale, en premier lieu à l'économie. Ce processus de nationalisation qui est tout autant un processus de socialisation déborde les frontières nationales pour créer des solidarités, des interdépendances entre les nations et la guerre¹⁴.

Chez Mauss, il y a cette idée que la nation n'a pu se développer sans l'intervention de l'Etat mais que l'unification du peuple et la conscience de sa singularité s'étend et s'achève par la maîtrise de son activité économique et de l'équilibre des forces de production. La nation est

¹³ Marcel Mauss, *La Nation*, Paris, PUF, 2013, pp. 15-97

¹⁴ *Ibidem*, p. 118

politique non pas tant en raison du fonctionnement d'un appareil étatique qui en assure la protection et l'organisation que du processus qui tend à doter les individus de la maîtrise de leur destin, notamment en tant que producteurs. La nation est politique parce qu'elle est démocratique et socialiste.

Si la dynamique sociale est première et centrale dans la constitution des nations, elle n'est pas de même nature pour Mauss et Delos. Le premier estime que le mouvement de socialisation toujours plus complète est politique, c'est à dire qu'il renvoie à la capacité des individus unis par des liens d'interdépendance de maîtriser leur destin. Le second met en perspective cette dynamique sociale dans une anthropologie thomasienne : la sociabilité naturelle des hommes comme vecteur du perfectionnement de leur nature. La socialisation delosienne à l'œuvre au sein de la nation est de nature et de finalité morale et non économique.

Que nous apprennent ces auteurs sur la réalité de l'Etat-nation au XXIème siècle ?

Pour résumer rapidement, je dirais qu'ils induisent l'idée qu'il faut tenir ensemble la forme politique du gouvernement national et la régulation internationale des interdépendances économiques et stratégiques, nées de cette sociabilité naturelle pour les uns ou de l'intérêt de développer des liens de solidarité pour d'autres. Derrière cette affirmation, se fait jour l'idée qu'une souveraineté absolue est illusoire, c'est une représentation construite, au point qu'elle soit une « hypocrisie organisée » selon Krasner¹⁵. Les Etats-nations seraient sur des jeux de posture d'indépendance mais dans les faits agiraient par compromis et sous contrainte.

Si la souveraineté existe bel et bien, elle ne s'exerce jamais de manière véritablement absolue, indépendante de toute limitation interne ou externe. Et cette affirmation vaut aussi bien pour les régimes autoritaires que pour les démocraties.

L'idée d'une souveraineté absolue, d'une prise de décision en toute indépendance recouvre une nécessité, celle de rendre incontestable et légitime la capacité de se donner des lois, des règles qui organisent la vie commune et la rendent vivables, voire bénéfiques.

Mais il me semble erroné ou exagéré d'envisager comme l'entend la thèse souverainiste que la mondialisation a provoqué l'affaiblissement d'une souveraineté désormais ligotée, en miroir d'un âge d'or du peuple souverain. Celle-ci s'est toujours exercée dans des conditions d'interdépendance plus ou moins forte. Il s'agit donc d'envisager la souveraineté par degré d'interdépendance (le degré d'interdépendance le plus élevé étant la dépendance sur un plusieurs champs d'exercice de la puissance, militaire, économique, intellectuelle ou informationnel).

Dans son ouvrage *Bodin et la souveraineté*, Jean-Fabien Spitz évoque l'une des raisons du fondement par Bodin de définir la souveraineté de manière absolue. Cette raison est très simple et concrète, celle de répondre au besoin de législation permanent qui se fait jour au 16^{ème} siècle¹⁶. C'est donc un besoin continu et stable de régulation de gouvernement qui motive en quelque sorte cette absolutité qui n'est pas synonyme d'arbitraire (méconnaissance des limites) mais de sécurisation de l'activité de gouvernement. Et l'on peut constater la permanence de cet impératif jusqu'à notre actualité. A l'instar de cette permanence de la souveraineté dans le

¹⁵ Stephen Krasner, *Sovereignty : organized hypocrisy*, Princeton university press, 1999, 248 p.

¹⁶ Jean-Fabien Spitz, *Bodin et la souveraineté*, Paris, PUF, 1998, p. 124

temps, le degré d'intégration de nos économies et de nos sociétés exige une permanence dans l'espace et sur différentes échelles territoriales.

L'enjeu est donc de concevoir l'articulation d'échelles de souveraineté dont la source de légitimité réside dans l'effectivité de la représentation d'une communauté politique.

Pour tenter de répondre au problème de la souveraineté nationale à l'âge des interdépendances, trois propositions théoriques méritent une attention particulière.

La première est celle d'une gouvernance mondiale favorisant la démocratie, défendue par Dani Rodrik, un économiste professeur à la Kennedy School d'Harvard. Rodrik réfléchit sur les déterminants de la croissance économique et notamment des contraintes, des obstacles à celle-ci. Dans son ouvrage *Nations et mondialisation*¹⁷, il souligne le fait que la libéralisation des marchés financiers, la privatisation et l'ouverture concurrentielle qui formaient ce qu'on appelle le « consensus de Washington » car porté par le FMI et la BM, est un échec. Ces trois dynamiques économiques n'ont pas porté la prospérité promise. Elles ont davantage favorisé les inégalités entre riches et pauvres, renforcé l'intégration des pays riches et l'exclusion des pays pauvres des bénéfices du commerce international et enfin accentué les contraintes économiques sur les classes moyennes notamment l'ajustement d'offre et de demande de travail, le financement des dépenses sociales.

La critique principale de Rodrik et qui me semble assez juste est que ce consensus repose sur l'hypothèse théorique et non réelle que les marchés sont purs et parfaits, que l'ajustement entre l'offre et la demande de biens s'établit naturellement et que ces ajustements provoquent des frictions temporaires sur le marché du travail. Pour autant, Rodrik ne fustige pas la mondialisation qu'il estime bénéfique dès lors qu'elle sert les démocraties nationales. L'intérêt de cet argument est de souligner que la croissance économique internationale n'a aucune consistance en elle-même, les échanges économiques doivent avoir pour but la prospérité des nations. A la faveur de cette affirmation, Rodrik met en lumière un triangle des incompatibilités de la mondialisation, plus connue comme trilemme de Rodrik. Cette idée repose sur le constat qu'on ne peut avoir simultanément des économies nationales très interdépendantes avec l'apparition d'acteurs économiques mondiaux, une démocratie et une souveraineté nationale fortes. Ce trilemme implique qu'une intégration économique toujours plus forte au niveau mondial se fait soit au détriment de la souveraineté nationale ou soit au détriment de la démocratie et au profit de puissances nationales autoritaires qui s'affrontent pour maîtriser cette intégration. En clair, cela signifie que la mondialisation toujours plus accrue est un risque d'affaiblissement de la démocratie nationale et d'exacerbation des puissances nationales non démocratiques. Il me semble que cette conception n'est pas sans écho avec la réalité politique internationale que nous vivons.

Parmi les facteurs de la mondialisation qui tendent à affaiblir la démocratie nationale, Rodrik identifie une intégration asymétrique des économies. S'il est indéniable que les flux de capitaux sont l'un des moteurs de la mondialisation, ce n'est pas le cas du travail. Les investissements financiers ont été réalisés dans les territoires où le capital travail avait le coût le plus bas, de sorte que l'augmentation des gains financiers et économiques a détruit du travail par la concurrence à la baisse du coût du travail. Ce processus a ébranlé tout le système de protection

¹⁷ Dani Rodrik, *Nations et mondialisation : les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte, 2008, 192 p.

des droits sociaux liés au travail salarié et plus globalement à l'Etat-providence qui est l'un des socles des Etats-nations démocratiques notamment en Europe.

Pour Rodrik, la solution passe par un rééquilibrage de l'exercice de la souveraineté nationale au plan international.

Le premier point de rééquilibrage repose sur la nécessité de rendre le travail aussi mobile que le capital et pour cela, cette réforme doit faire l'objet d'un exercice de la souveraineté des Etats-nations. Sur ce point, l'Union européenne avec la directive Bolkentsein (principe d'application de la réglementation du pays d'origine pour tout travailleur détaché dans le cadre de prestation de services) est un exemple de cette préconisation. Mais que nous apprend notre expérience européenne sur ce point ? La directive a certes été adoptée par le Parlement européen mais a eu un impact très fort sur la perception d'une mise en concurrence du coût du travail qui favorisait les systèmes de protection social les moins onéreux. Cette option apparaît plus de nature à constituer une logique de fermeture que d'ouverture des sociétés, à tout le moins, une telle proposition est de nature à cliver plutôt qu'à renforcer la cohésion nationale car la mobilité du travail implique nécessairement la concurrence des systèmes de protection sociale et place les Etats devant une contradiction : celle de renforcer leur compétitivité internationale par un abaissement du coût du travail lié à une main d'œuvre étrangère entrante, tout en répondant au besoin de protection sociale et donc de financement « d'amortisseurs » liés aux tensions sur le marché du travail qu'une telle mobilité implique notamment pour les professions peu qualifiées.

Le second point de rééquilibrage¹⁸ porte sur les accords de commerce international ou d'ordre économique qui ont un impact direct sur l'organisation des marchés du travail et des règles de protection sociale qui y sont liées. Ces accords doivent favoriser la gouvernance nationale (au sens où l'intérêt national est préservé face aux nuisances environnementales ou sociales que peut exercer un autre Etat. Rodrik dessine ainsi deux échelles d'action : l'une économique au niveau international et l'autre social et politique au niveau national. Et c'est bien cette condition duale qui caractérise le paradoxe de l'Etat-nation : dépassable et irréductible.

Jusqu'à présent, cette dualité était masquée par une mondialisation dominante et forte, liant les Etats-nations par des acteurs économiques libérant une puissance du capital sans précédent en termes de production, de mobilité des biens et des capitaux. Ce degré d'intégration n'aurait pu se réaliser sans la révolution du numérique qui a permis l'accroissement de la mobilité des flux de paiements et de capitaux, ni l'abaissement des coûts de transport lié à des coûts d'énergie fossile conventionnelle bon marché (qui le seront de moins en moins pour les raisons bien connues de stocks arrivés à épuisement d'ici 50 à 60 ans).

Si la proposition de Rodrik pointe du doigt les domaines où la mondialisation met à mal les Etats-nations démocratiques, elle méconnaît me semble-t-il le bouleversement sociétal et politique qu'implique une forte mobilité du travail, car cela suppose de définir les conditions de cette mobilité, l'intérêt est de souligner que l'un des défenseurs de la mondialisation estime que celle-ci se retourne contre elle-même en voulant mettre de côté les démocraties nationales. Rodrik a le mérite de défendre le fait que la mondialisation doit servir le choix démocratique des Etats-nations. Pour quelles raisons ? La pandémie a souligné que l'Etat-nation, en tant qu'unité politique constituait la bonne assiette de gouvernement mais qu'elle pouvait être le jouet de dépendances si les mécanismes de production économique et de recherche n'étaient

¹⁸ Dani Rodrik, « Gouverner la mondialisation », *Revue européenne de droit*, éditée par le Groupe d'études géopolitiques, mars 2021, pp.36-46

pas maîtrisés financièrement et conceptuellement par les Etats-nations pour leur propre bien. Il faut donc considérer l'Etat-nation comme la première échelle d'exercice de la puissance qui réside dans les articulations productives entre la capacité scientifique, économique et la promotion des valeurs morales qui unissent l'ensemble des citoyens. Plus ces interactions sont fortes, plus la capacité d'un Etat à gagner dans le jeu des concurrences internationales permet de garantir à ses citoyens une liberté politique effective. Un petit Etat peut être puissant, un grand Etat impuissant (ex ; Chine jusqu'en 1990). La pandémie dont nous sortons progressivement et l'intensification récente du conflit en Ukraine démontrent aussi que si cette échelle est centrale, elle doit être conjuguée avec d'autres échelles d'exercice de souveraineté pour être pleinement efficace. Et cela pour une raison factuelle, la majorité des Etats-nations ne sont pas en mesure de garantir un position favorable ou dominante sur tous les domaines de puissance, exception faite des Etats-Unis et dans les prochaines années de la Chine. Et même dans cette situation, leur puissance dépend de partenaires commerciaux qui leur assurent des revenus d'exportation qui sont l'un des moteurs principaux de leur puissance économique.

Ces deux exceptions confortent en réalité l'idée que la majorité des Etats ne sont pas en mesure seuls d'influer sur un rééquilibrage face à cette asymétrie de fait entre deux hyperpuissances. La situation géopolitique et économique des Etats-nations européens est de ce point de vue exemplaire d'une mise à l'échelle des domaines d'exercice de la puissance pour renforcer leur souveraineté et leur liberté. Comme l'indiquait Pierre Hassner, « dans un monde complexe et interdépendant la véritable puissance consiste à manipuler cette interdépendance ou, mieux encore, à définir les règles du jeu, à déterminer ou à influencer la nature du système ou certains enjeux stratégiques. »¹⁹

En ce sens l'Europe a une taille critique qui lui donne, plus qu'aux États qui la composent, une chance de participer à la définition des règles de la négociation diplomatico-stratégique ou à celle qui porte sur les échanges économiques et sociaux. L'exemple du Digital Market act conclu le 24 mars dernier démontre que la régulation par la norme sur un marché économique avec une taille critique suffisante peut être un vecteur de puissance européenne au bénéfice de la protection acteurs économiques européens et des citoyens.

Le point d'achoppement du projet européen est de ne pas pouvoir sortir de ces concurrences de souverainetés sur les sujets régaliens car nous retrouvons la question du renoncement national au profit d'une logique d'intégration fédérale. De sorte que l'Etat-nation est sans cesse dans un jeu dual celui de regarder et d'agir au-delà de ses frontières et celui de fonder cette projection au sein de la communauté nationale. Car la force de l'Etat-nation est d'avoir su définir une échelle permettant une identité entre quatre formes d'unité : celle de la loi, de la langue, de l'unité du gouvernement et l'unité d'un territoire et cela quelle que soit le forme de cet Etat (fédéral ou unitaire) . Cela renvoie très directement à l'idée de Carré de Malberg : la nation est souveraine en tant que collectivité unifiée. Mais ces quatre formes d'unité sont aussi un obstacle pour permettre une intégration supra-nationale nécessaire face à la réalité géopolitique.

Alors comment assurer la souveraineté des peuples dans un contexte mondialisé lorsque la seule échelle du territoire national ne suffit pas à définir ses propres règles. C'est la deuxième proposition théorique que j'aimerais aborder. Certains penseurs comme Habermas et d'autres plus récents, je pense au dernier ouvrage de Céline Spector se sont essayés à formuler l'idée d'un patriotisme constitutionnel ou d'une souveraineté fédérale fondée sur l'articulation de

¹⁹ Pierre Hassner, « L'Europe et la puissance », *Question d'Europe n°475*, Fondation Robert Schuman, mai 2018, Policy Paper

peuples culturellement souverains et d'une unité politique supra-nationale souveraine. Cette idée nous apparaît difficilement réalisable d'une part parce que l'histoire européenne s'est construite sur le refus d'une dichotomie entre souveraineté culturelle et souveraineté politique (le second étant la condition du premier) comme en témoigne le démantèlement des empires centraux en 1918 (travaillés par les mouvements nationaux tout au long du XIX^{ème} siècle). Mais l'on pourrait m'objecter que nous ne sommes pas prisonniers du passé. Les Etats-Unis d'Europe pourraient advenir, il suffit que les peuples soient respectés dans leur identité, que leur voix soit représentée. La logique fédérale peut comporter cet avantage de concilier les deux plans. Et la position de Céline Spector tente de répondre à la critique majeure et vérifiée par l'expérience que le respect de la loi et l'adhésion à des valeurs morales ne peuvent à elles seules fonder une unité politique. Le partage de mémoire et de cultures nationales multiples doivent pouvoir être conjugués à une volonté politique commune. Mais elle renvoie toujours à une logique d'unification et d'une identité entre le gouvernement et le peuple. Dans ce cas, nous pourrions être tentés de regarder le modèle américain qui résulte d'un équilibre entre des états fédérés qui ont accepté la protection militaire de l'Etat fédéral face à l'empire britannique et un Etat fédéral qui n'intervienne pas dans un certain nombre de politiques publiques. Mais ce modèle ne m'apparaît guère transposable en l'état au continent européen, car la question d'une Europe fédérale pose indubitablement celle des fondements de l'unité du peuple européen et la question de la mémoire commune est décisive. Or, si nous disposons d'une histoire commune, celle de la mémoire n'est pas avérée et la construction d'un récit commun est un enjeu déterminant. Car même la proposition fédérale n'échappe pas à la question de l'identité du peuple, source d'un pouvoir législateur. Dans le cas des Etats-Unis, l'unité du peuple américain au gouvernement fédéral, résulte du récit partagé pour tout citoyen de l'effort collectif contre l'emprise coloniale britannique puis au fil des décennies par une logique d'extension des domaines de l'émancipation contre toute forme de domination. Et malgré cela, nous voyons combien les questions sociétales fracturent la société américaine au sein d'Etats fédérés qui affirment des clivages importants sur les droits fondamentaux.

Il me reste à considérer la troisième et dernière proposition celle du multilatéralisme. Le multilatéralisme renvoie à l'idée de souveraineté coopérative, c'est-à-dire le transfert de compétences par l'Etat souverain à d'autres entités juridiques, jugées plus aptes à exercer cette compétence (cas de l'Europe avec le principe de subsidiarité). Cette logique emprunte à la proposition fédérale sans passer le pas d'un transfert complet et irrévocable de souveraineté sur les domaines régaliens. L'actualité ukrainienne permet de constater : 2 réactions simultanées des Etats-membres voisins de l'Ukraine qui vont dans le sens de cette logique : l'une est de renforcer l'appareil de défense nationale (acquisition d'armements) et l'autre de vouloir intégrer l'OTAN pour disposer d'une protection stratégique et d'une solidarité soutenue par la puissance militaire américaine. On pourrait donc identifier que la souveraineté coopérative est une proposition plus réaliste que le fédéralisme pluri-national mais elle exige un équilibre des rapports de forces fondé sur une limitation consensuelle des écarts de puissance nationale. Et nous retombons sur la question liminaire que j'évoquais : un Etat-nation en position favorable, peut-il renoncer à l'exercice de sa puissance ? Non dans l'absolu, oui dans certains cas très particuliers. Ce fut la situation de l'Allemagne jusqu'à présent. On peut considérer que ce renoncement à la puissance militaire était l'une des conditions de la reconstruction allemande soutenue notamment par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni et par la suite, ce renoncement à la puissance militaire contribua à la puissance économique et de cohésion sociale interne de l'Allemagne.

La souveraineté coopérative²⁰ repose sur un renoncement vertueux en partie irréalisable car elle exige une unanimité et une réciprocité de ce renoncement. Si un seul ne joue pas ce jeu, il peut en tirer un avantage tactique d'autant plus s'il estime être en position de force relative par rapport à d'autres Etats-nations. La proposition d'une souveraineté coopérative repose sur l'hypothèse que la réduction des asymétries de puissance soit corrélative à une diminution des inégalités de richesse, ce qui est toujours souhaitable mais qui au regard de la situation actuelle exige un rattrapage considérable des pays les plus pauvres. Elle renvoie à un jeu d'égalisation des rapports interétatiques qui suppose que les intérêts nationaux soient convergents, que les stratégies internes de développement national soient alignées sur un ou des objectifs communément définies et respectées. A cela s'ajoute la question du périmètre des Etats qui rentreraient dans ce jeu, selon qu'ils partagent ou non des valeurs démocratiques. Le cumul de ces conditions exigeantes rend très difficilement réalisable cette approche. Elle doit constituer cet horizon asymptotique kantien qui doit guider l'action politique au long cours. Nous devons tendre vers une forme de bien pour redresser un peu le bois tordu de notre humanité.

La souveraineté coopérative est donc un modèle intéressant mais insuffisant pour garantir l'exercice d'une action souveraine à différents niveaux.

Alors que faire, que dire sur le devenir de l'Etat-nation au terme de cet exposé trop rapide sur un sujet aussi considérable? L'Etat-nation a encore beaucoup d'avenir, mais selon une voie complexe dans les formes d'exercice de la puissance. Et cet avenir est marqué par une contradiction aigüe : celui de devoir adopter une rationalité de l'action politique fondée sur la recherche du bien par la coopération multilatérale alors que la réalité politique témoigne d'une reviviscence de l'affirmation de la domination nationaliste et d'une politique de la force.

La question environnementale me semble exemplaire de cette situation. Elle révèle également la démultiplication des différentes échelles de l'action des peuples souverains, selon une logique de coopération jugée essentielle pour répondre aux enjeux d'adaptation climatique mais selon une logique qui n'obéit pas au renoncement vertueux de la puissance excessive ou dominante. Or, c'est ce qui induit à la fois l'absence de solutions rapidement viables sur le plan international et déclenche des initiatives concertées sur des enjeux de moyen-terme. L'espoir que nous pouvons avoir est que les gouvernements nationaux qui n'apporteraient pas de solutions crédibles à l'urgence climatique considérée comme un bien aussi désirable que la paix internationale du XXIème siècle, seraient sévèrement sanctionnés par leurs électeurs dans les prochaines années. Pour autant, les arbitrages que ces mêmes gouvernements doivent réaliser renvoient à des injonctions parfois contradictoires que leur renvoie leur propre population. Le maintien de prix bas de certains biens de première nécessité répond à l'objectif d'un pouvoir d'achat décent pour la population et peut contrevenir à la réduction accélérée du recours aux énergies fossiles comme à l'élévation des conditions sociales de production dans les pays émergents.

Des actions essentielles de coopération internationale pour la pérennité de l'humanité doivent être entreprises dans un contexte de forte hétérogénéité des types d'acteurs, des intérêts et des stratégies de puissance. Si l'Etat-nation est ainsi irréductible dans la capacité des hommes à agir par leur gouvernement sur leur destin, la plénitude et l'effectivité de cette action exige une ouverture à différentes échelles d'exercice de cette souveraineté.

²⁰ Manuel Lafont-Rapnouil, « Ni absolue, ni hypocrite ? La souveraineté dans l'ordre internationale, *Esprit*, mars 2022, pp. 105-117

Les Etats-nations vont devoir maintenir leur liberté et souveraineté par l'affirmation de leur puissance dans le jeu des concurrences et développer des logiques de solidarités régionales dans certains domaines stratégiques, au gré des intérêts de moyen terme. Mais la capacité de tirer pleinement les bénéfices de ces solidarités stratégiques exige d'être le mieux placé possible dans le jeu des négociations internationales qui les fondent. Il n'y a pas d'intégration réussie pour un peuple sans un rapport de force qui lui soit favorable. L'Etat-nation démocratique au XXIème est confronté au défi d'un pragmatisme politique international sans renier les valeurs morales qui le fondent et l'unité historique qui le caractérise. C'est bien l'équilibre entre défense des valeurs démocratiques et intelligence du rapport de force que doivent articuler les Etats-nations face à des régimes autoritaires dont l'exercice de la puissance revendiquée comme nationale ne sera jamais entravée par le souci de la liberté et de la justice. Or, cette intelligence du rapport de force peut exiger une logique intégratrice à géométrie variable dans une logique de mise à l'échelle de l'exercice de la puissance nationale à l'ère des interdépendances et du jeu dual de grands Etats-nations que sont les Etats-Unis comme la Chine²¹.

21 L'intervention d'Anthony Blinken, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères américain prononcée le 26 mai dernier à l'Université Georges Washington est exemplaire de cette dualité : être un Etat-nation puissant et un catalyseur de la coopération internationale sur des enjeux globaux comme l'environnement ou la sécurité face à la Chine. Tout aussi intéressante car similaire sur le fond, non sur la forme fut la réponse chinoise dans la presse le lendemain, celle de Wang Wenbin, porte-parole du Ministère des affaires étrangères.